

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 juillet 2024</b>	<b>N° 2024-327</b>

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES  
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 5 juillet 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Développement Economique	<b><i>N° 2024-327</i></b>

---

**Soutien à l'économie de proximité - Partenariat entre Bordeaux Métropole et la  
Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Programme d'actions -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a fait de l'économie de proximité un axe prioritaire de sa politique de développement économique. Ce volontarisme s'est traduit par la définition d'un ensemble d'actions fortes dédiées à l'économie de proximité et détaillées dans le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021 par son assemblée délibérante. Aussi, afin de poursuivre les efforts engagés, et conformément au contenu de la fiche n°11 « soutenir l'économie de proximité » de son SDEM, Bordeaux Métropole a souhaité renouveler en 2024 son partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG). Celui-ci s'inscrit dans une logique de continuité des actions menées depuis plusieurs années et l'initiation de nouvelles opérations à même de relancer et de soutenir la dynamique commerciale durement impactée ces dernières années. Ces actions feront l'objet d'une convention de partenariat avec la CCIBG intégrant un programme d'action adapté aux évolutions du commerce.

**Un programme d'actions partenariales renouvelé pour 2024**

Les actions prévues pour 2024 par la CCIBG et soutenues financièrement par la Métropole se sont diversifiées et reposent sur plusieurs axes, récurrents ou nouveaux :

**Axe 1 : actualiser et enrichir les données de l'Observatoire du commerce de Bordeaux Métropole**

L'objectif est de mesurer et d'analyser l'évolution de l'activité commerciale de la métropole, la structure de son tissu commercial et les effets des changements de modes de consommation. Les données produites dans le cadre de l'Observatoire du commerce mis en place depuis plusieurs années déjà seront actualisées. De plus, l'outil développé par la CCIBG a récemment évolué et propose une solution cartographique interactive de l'offre commerciale ainsi qu'une mise à disposition d'études de marché permettant d'analyser l'attractivité d'un point de vente, d'une rue, d'un quartier...

**Axe 2 : analyse des flux piétons du centre-ville et des quartiers de Bordeaux**

L'objectif est de mesurer sur le long terme l'évolution du trafic piétons du centre-ville de Bordeaux (15 points) et de disposer d'une vision précise de l'évolution de sa fréquentation afin d'évaluer la dynamique de la première polarité commerciale de Nouvelle-Aquitaine.

Cette année, des points de comptage seront ajoutés pour observer la fréquentation des sept autres quartiers bordelais (un point de comptage dans chaque centralité commerciale).

### **Axe 3 : poursuivre les actions de marketing territorial auprès des opérateurs commerciaux**

Les actions de marketing territorial permettent depuis plusieurs années de faire connaître les nouveaux programmes immobiliers et les opportunités d'installation de commerces et de services dans ces opérations. Aussi, Bordeaux Métropole participera à nouveau cette année à deux opérations pilotées par la CCIBG : le salon international de l'immobilier commercial (le SIEC prévu les 22 et 23 mai 2024 à Paris) et la journée Visiocommerce (03 octobre 2024 à Bordeaux). La tenue d'un stand « Bordeaux » au SIEC permettra de présenter l'offre bordelaise en matière de locaux commerciaux, en partenariat avec Bordeaux Euratlantique et les opérateurs immobiliers locaux (agences immobilières, foncières). La journée Bordeaux Visiocommerce sera l'occasion, en octobre et dans la continuité du SIEC, d'accueillir in situ les porteurs de projets (nouvelles enseignes, indépendants) et les investisseurs commerciaux, et de leur présenter les possibilités d'implantation et d'investissement de locaux commerciaux neufs des secteurs de projet.

### **Axe 4 : poursuivre l'animation du réseau Manacom**

Manacom a été créé en 2012 par la CCIBG. Ce réseau regroupe les élus et les chargés de mission commerce et artisanat d'environ soixante-dix collectivités locales de Nouvelle Aquitaine (dont Bordeaux Métropole et plusieurs communes membres), des offices de commerce et de tourisme et des partenaires institutionnels. Il a pour objectif d'aider les managers de commerce dans la pratique de leur métier, grâce à un programme d'actions et de formation : veille réglementaire, visites de territoires, retours d'expériences, conférences, ... il s'agit aussi de constituer une communauté de spécialistes à même de produire un référentiel métier et de faire reconnaître la spécificité de leurs missions.

### **Axe 5 : Encourager les initiatives et accompagner les commerçants dans leurs transitions**

La CCIBG organise pour la 3ème année consécutive deux évènements importants qui visent à accélérer la transition et la modernisation des commerces :

- « Talents des territoires » est un appel à projet qui vise à soutenir et valoriser les associations de commerçants et les clubs d'entreprises de Gironde les plus dynamiques. L'édition 2024 prévoit d'ouvrir plus largement l'appel à projet aux initiatives de commerçants indépendants. Afin d'encourager les associations de commerçants dans la mise en œuvre d'actions et d'animation structurantes, Bordeaux Métropole a souhaité renforcer cette année sa participation financière pour augmenter le nombre d'associations métropolitaines accompagnées et possiblement lauréates de l'appel à projet. L'édition de 2023 avait mobilisé 180 associations de commerçants et clubs d'entreprises. Sur les 25 projets présentés, 9 ont reçu un prix. La cérémonie de remise des prix 2024 est prévue le 18 novembre et un « prix Bordeaux Métropole » sera remis à cette occasion.

- « Bordeaux Commerce Innov' » (salon de l'innovation pour l'économie de proximité) : la CCIBG a organisé en novembre 2023 la 2ème édition du salon régional dédié à l'innovation pour le commerce. Plus de 60 exposants y ont présenté des solutions innovantes à plus de 1 000 visiteurs. Plusieurs conférences, tables rondes et ateliers thématiques sur la logistique urbaine, les nouvelles tendances de consommation et les grands enjeux pour le monde du commerce ont aussi rythmé la journée. Cette édition a confirmé le besoin pour les commerçants de bénéficier d'un moment fort dans l'année pour découvrir les nouvelles technologies et appréhender les pratiques d'avenir.

Cette année, l'objectif est de présenter davantage encore de solutions d'innovation d'usage pour répondre aux besoins des visiteurs avec une vision à 360° de l'entreprise : numérique, emploi saisonnier, aménagement du magasin, marketing sensoriel, marque employeur, CRM, data, logistique, merchandising, gestions des déchets, facturation électronique, accueil de la clientèle étrangère, ... De nouvelles thématiques seront abordées, telles que, la marque employeur, la fidélisation, les nouveaux concepts (franchise, réseaux, coopérative, ...), l'inclusivité et le rôle social du commerce, la transition environnementale et sociétale, le numérique durable au service du point de vente, la logistique urbaine durable, ...

L'édition 2024 sera renforcée par l'organisation d'un salon de la franchise.

### **Axe 6 : Soutien aux associations de commerçants**

Afin de répondre aux objectifs à la fiche action n°11 du SDEM, une nouvelle action est proposée dans l'objectif de soutenir les associations de commerçants en mettant à leur disposition un outil d'aide à la création et au développement de leurs structures.

Ce « kit associatif » vise à présenter les bonnes pratiques, les outils efficaces et des exemples concrets pour dynamiser les associations. Il offre la possibilité de connaître toutes les étapes et astuces pour créer une association, la gérer mais aussi pour l'animer et communiquer.

Il intègrera :

- Les étapes pour mettre en place une bonne animation
- Des outils pour communiquer au quotidien et de manière durable
- Des informations sur la mise en œuvre d'une gestion associative efficace
- Une boîte à outils contenant des modèles de documents « clés en main » et des fiches thématiques

Le détail de ce programme d'actions 2024 est exposé en annexe 2 de la présente délibération.

### **Budget prévisionnel global**

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre de ce programme d'actions par la CCIBG a été estimé à 473 333 € TTC. Sur cette base, Bordeaux Métropole versera à la Chambre une subvention d'un montant maximum de 65 000 €. La participation de Bordeaux Métropole représente 13,7 % des dépenses prévisionnelles de ce programme. Le détail du partenariat 2024 entre Bordeaux Métropole et la CCIBG est joint en annexe 3. La mise en œuvre du plan d'actions 2024, le budget correspondant et les conditions de versement de la participation financière de Bordeaux Métropole feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CCIBG (ci-jointe en annexe 4).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

**VU** la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité,

**VU** le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

**VU** la délibération n°2020/260 en date du 25 septembre 2020 approuvant la participation financière de Bordeaux Métropole au financement de l'Observatoire du Commerce pour la période 2020/2024,

**VU** la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

**VU** la demande de subvention formulée par la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde en juillet 2023 puis les demandes modificatives transmises en 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de poursuivre son partenariat avec la CCIBG et de mettre en œuvre des actions communes en faveur du développement commercial du territoire métropolitain,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer pour l'année 2024 à la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde une subvention globale d'un montant de 65 000 € pour la mise en œuvre du programme d'action présenté en annexe 2 et dont le montant de dépenses prévisionnelles s'élève à 473 333 € TTC

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de règlement de cette subvention

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 657381 – 61

**Article 4 :** que les dépenses engagées par les membres de la délégation Bordeaux Métropole présente au salon professionnel SIEC à Paris seront prises en charge sur la base des frais réels, par dérogation aux dispositions de la délibération communautaire « Politique voyages et déplacements » n° 2018-61 du 16 février 2018, compte tenu du coût exceptionnel d'hébergement.

**Article 5 :** d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain GARNIER</p>
---	---